

J'ai trouvé encourageant que, dans les allocutions prononcées ces dernières semaines devant la Banque mondiale et le Fonds monétaire international, le président Clinton ait lancé un cri de ralliement en vue d'obtenir, en janvier prochain, le mandat de négocier en vertu de la procédure accélérée.

Je lui souhaite tout le succès voulu car il est important pour tous les pays que les États-Unis maintiennent leur engagement en faveur de la libéralisation, qu'ils s'engagent franchement plutôt que de se replier sur eux-mêmes. À cet égard, la ZLEA constitue une épreuve décisive et l'approbation de la procédure accélérée contribuerait grandement à rassurer tous les intéressés.

Deuxièmement, nous devons faire progresser la facilitation du commerce.

L'objectif premier est simple : une entreprise de Miami devrait avoir autant de facilité à faire des affaires à Santiago qu'à Toronto.

Ce ne sont pas nos déclarations qui permettront aux dirigeants des milieux d'affaires de mesurer le progrès accompli dans ce domaine, mais des résultats concrets, comme le temps qu'ils économiseront. Ils doivent en effet livrer rapidement leurs marchandises et leurs services sur les marchés étrangers, de façon à respecter leurs échéances et leur budget.

Comme je l'ai mentionné, le Comité des négociations commerciales vient de terminer, avec succès, un premier examen des propositions visant à réduire les formalités administratives et les autres coûts des activités commerciales dans l'hémisphère. Ce processus, qui a pour objet de simplifier et d'harmoniser les formalités douanières, est certainement un pas dans la bonne direction.

La facilitation du commerce sera l'un des grands thèmes de la réunion ministérielle de l'an prochain. Il s'agit d'un domaine où nous pouvons obtenir des résultats tangibles avant la conclusion des négociations de la ZLEA et, ce faisant, donner une impulsion à nos délibérations.

Troisièmement, il sera essentiel d'obtenir le concours de la société civile.

Je ne vous apprendrai rien en vous disant que les opinions divergent grandement, à l'échelle de l'hémisphère, quant à la façon — et même à l'opportunité — de faire participer la société civile au processus de la ZLEA.

Notre défi consiste à combler le fossé entre les pays favorables à une telle participation, et ceux qui entretiennent des doutes quant aux visées de la société civile.

Ce ne sera pas une tâche facile. Cependant, il est impensable de négocier un accord commercial historique avec 34 pays sans faire participer nos citoyens. Le Canada ne parviendrait pas à faire accepter pareille idée à ses citoyens, ni à la défendre à l'étranger. D'ailleurs, loin de nous cette intention. Cela est d'autant plus important que, de nos jours, le processus qui conduit à la conclusion d'un accord commercial compte autant que le contenu de l'accord proprement dit.

Lors de la réunion des ministres du commerce des Amériques, au Costa Rica, nous avons souscrit, entre autres, au principe d'une participation accrue des représentants de la société civile aux négociations de la ZLEA.

Cet engagement n'est pas fait simplement de paroles destinées à embellir nos discours, mais bien de principes devant guider notre action. De nos jours, les pays ne peuvent plus agir au gré de leur caprice. Le programme que les dirigeants ont adopté est un assemblage d'éléments interdépendants. En supprimant un de ces éléments, vous fragilisez le processus de négociation de la ZLEA tout entier.

Après tout, le commerce n'est pas qu'un simple moyen d'augmenter les recettes d'un pays : il doit aussi améliorer le mode de vie de nos citoyens. Pour nous, le libre-échange n'est pas une fin en soi, mais plutôt un instrument qui récompense nos citoyens pour leur travail, leur fournit des débouchés pour leurs produits et leur donne espoir en l'avenir.